

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1924)
Heft: 52

Rubrik: Avis divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résumé des Documents Officiels

FRANCE

IMPORTATION

Viandes conservées par un procédé frigorifique

Les dispositions du décret du 19 novembre 1920 fixant les conditions d'importation en France et en Algérie des viandes conservées par un procédé frigorifique (Ex. n° 16 du tarif des douanes), sont rapportées et l'importation de ces denrées sur lesdits territoires n'est plus subordonnée à d'autres formalités spéciales que celles prescrites par les règlements sanitaires en vigueur.

(Décret du 8 août 1924. J. O. du 12 août 1924.)

EXPORTATION

Suppression de droits de sortie

Est supprimé, en ce qui concerne les conserves d'escargots, le droit de sortie de 10 0/0 *ad valorem*.

(Décret du 8 août 1924. J. O. du 13 août 1924.)

Est supprimé le droit de sortie de 10 0/0 *ad valorem* afférent aux figues, amandes, noisettes, prunes et pruneaux.

(Décret du 31 août 1924. J. O. du 2 septembre 1924.)

Sont exempts du droit de sortie établi par les décrets des 16 février, 11 mars et 7 avril 1924, les fromages de Roquefort (ex. n° 36 du tarif d'entrée).

(Décret du 10 août 1924. J. O. du 13 août 1924.)

AVIS DIVERS**Offres et demandes d'emploi**

Le Secrétariat Général de la Chambre de Commerce Suisse en France a reçu, ces derniers temps, diverses offres de service pour les emplois suivants:

Directeurs d'usines, ingénieurs-mécaniciens, ingénieurs-électriciens; chimistes, secrétaires-juristes, chefs de bureau, employés intéressés, etc., etc.

Service de Représentation

Nous rappelons à nos lecteurs que la Chambre de Commerce Suisse en France possède un service de représentation et que toutes les personnes qui désirent s'occuper de la représentation en France de Maisons suisses, ou en Suisse de Maisons françaises, sont priées de s'inscrire à nos bureaux.

ADRESSES UTILES A PARIS

LÉGATION DE SUISSE, 51, avenue Hoche, Tél.: Elysées 05-84.

Bureaux ouverts de 9 h. et demie à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX, 20, rue Lafayette. Tél.: Central 63-30.

a) *Œuvres et Sociétés de Bienfaisance et de Secours:*

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE DE PARIS, 10, rue Hérold.

SOCIÉTÉ SUISSE DE SECOURS MUTUELS, 8, cour des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'ESPÉRANCE SUISSE », 28, rue Aumaire.

UNION HELVÉTIKA, Société de Secours mutuels des employés d'hôtel suisses, 36, rue des Petits-Champs.

ASILE SUISSE DES VIEILLARDS, 25, av. de Saint-Mandé.

HOME SUISSE, 25, rue Descombes.